



PRÉFET DE LA MOSELLE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE
Mission bruit



Observatoire du bruit des transports terrestres

Réunion du Comité de Pilotage du Bruit
du 27 juin 2012 - DDT 57

Rédacteur : jean-luc.chantraine@moselle.gouv.fr

Réf.: Circulaire du 7 juin 2007 Art. B-1 et suivants

Ordre du jour :



1 Échéance européenne : Rappel réglementaire et organisationnel

- Cartes de Bruit réalisées par l'État
- Cartes de Bruit dans les agglomérations

2 Les Plans de Prévention du bruit

- PPBE État du Réseau ferroviaire RFF
- PPBE État du Réseau routier et autoroutier national
- PPBE du réseau routier départemental

3 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz

4 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville

⇒ Prochaine réunion du Comité de Pilotage du Bruit

1/1 – Échéance européenne : Rappel réglementaire et organisationnel



⇒ **Les textes :**

⇒ **Directive européenne 2002/49/CE**

transposée par l'ordonnance du 12/11/2004

⇒ **Code de l'environnement** : L527-1 à 11

⇒ **Décret** 2006-361 du 24 mars 2006

⇒ **Arrêté** du 3 avril 2006 (liste des aérodromes)

⇒ **Arrêté** du 4 avril 2006

⇒ **Circulaire** du 7 juin 2007 (organisation et financement des CBS et PPBE 1ère échéance)

⇒ **Circulaire** du 10 mai 2011 (organisation et financement des CBS et PPBE 2ème échéance)

⇒ **Instruction** du 28 novembre 2011 (application de la directive)

1/2 – Qui est concerné par les Cartes de Bruit ?



⇒ **Grandes infrastructures de transport**

⇒ **Grandes agglomérations**

⇒ **Quand ?**


⇒ 2 premières échéances

⇒ juin 2007 (CBS) / juillet 2008 (PPBE)

⇒ juin 2012 (CBS) / juillet 2013 (PPBE)

⇒ **Puis réexamen et révision tous les 5 ans.**

1/3 – Qui est concerné par les Cartes de Bruit ?

	Échéance 2007	Échéance 2012
Routes	Trafic > 6M veh/an soit TMJA > 16400 veh/j	Trafic > 3M veh/an soit TMJA > 8200 veh/j
Voies ferrées	Trafic > 60 000 trains/an (164 trains/j)	Trafic > 30 000 trains/an (82 trains/j)
Agglomérations (infras de transport + ICPE)	Plus de 250 000 habitants	Plus de 100 000 habitants
	 Agglo au sens INSEE	
Aéroports	Liste limitée fixée par arrêté du 3 avril 2006	

1/4 – Qui est concerné par les Cartes de Bruit ?



⇒ Points particuliers

Agglomération au sens INSEE \neq Agglo au sens EPCI

⇒ Pour les agglomérations

Toutes les sources sont prises en compte sans seuil de trafic :

- Routes,
- Voies ferrées / tramways,
- Sources industrielles (ICPE soumises à autorisation),
- Aérien.

1/5 – Qui fait les Cartes de Bruit ?

⇒ Qui réalise les Cartes des grandes infrastructures ?

- Pilotage de la démarche = DDT

Echéance 2007 : CETEs + SCA pour autoroutes concédées

Echéance 2012 :

- RN, A non concédé et voies ferrées = CETEs,
- Autoroutes concédées = SCA,
- RD et VC = Bureaux d'études sous pilotage DDT

⇒ Qui réalise les Cartes des grandes agglomérations ?

- Chaque commune ou EPCI si compétence bruit

La remontée des données pour la commission européenne a changé :

<https://www.enquetebruit.fr>

En cas de difficulté de connexion, contactez le www.certu.fr

ou CERTU / ESI / ABN téléphone 04 72 74 59 18

1/6 Les Cartes de bruit réalisées par l'Etat

(Article R 572-5 du Code de l'Environnement)



➤ 1ère échéance

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoroutes (112km)¶ ▪ A30...A31...A320¶ 	<p>Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2008¶</p> <p>www.moselle.gouv.fr/(Accueil·Observatoire·du·Bruit)¶</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Routes Nationales (46km)¶ ▪ RN4·RN33·RN52·RN61·RN431¶ 	<p>Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2008¶</p> <p>www.moselle.gouv.fr/(Accueil·Observatoire·du·Bruit)¶</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autoroutes SANEF A4¶ ▪ Tronçon A314 et Tronçon A315¶ 	<p>Arrêté Préfectoral du 8 juin 2009¶</p> <p>www.moselle.gouv.fr/(Accueil·Observatoire·du·Bruit)¶</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voies communales¶ ▪ (9,980·km)¶ ▪ Commune de Metz¶ ▪ Commune de Montigny·¶ 	<p>Arrêté Préfectoral du 8 juin 2009¶</p> <p>www.moselle.gouv.fr/(Accueil·Observatoire·du·Bruit)¶</p> <p>¶</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau ferroviaire¶ ▪ Ligne 89 (Arnaville à Montigny)¶ ▪ Ligne 180 (Metz à Thionville)¶ 	<p>Arrêté Préfectoral du 8 juin 2009¶</p> <p>www.moselle.gouv.fr/(Accueil·Observatoire·du·Bruit)¶</p> <p>¶</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau routier départemental¶ ▪ (67·km)¶ 	<p>Arrêté Préfectoral du 23 septembre 2009¶</p> <p>www.moselle.gouv.fr/(Accueil·Observatoire·du·Bruit)¶</p>

1/7 Cartes de bruit dans les agglomérations



➤ 1ère échéance

<ul style="list-style-type: none"> CA de Metz-Métropole 40/19 communes 	<p>DCA du 25 mai 2009 www.metzmetropole.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> CC de Maizières-les-Metz 14/3 communes 	<p>DCC le 21 octobre 2010 www.ccmaizieres.com</p>
<ul style="list-style-type: none"> CC du Sillon Mosellan (Hagondange 6 com.) 	<p>DCC le 16 juin 2011 www.sillon-mosellan.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> CC du Val de Moselle (Ancy 10 communes) 	<p>DCC du 26 avril 2011 www.val-de-moselle.com</p>
<ul style="list-style-type: none"> CC du Pays Orne (Rombas 13/12 com.) 	<p>DCC du 13 décembre 2010 www.cc-pays-orne-moselle.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> Commune de Auboué (54) 	<p>DCM du 12 novembre 2009 www.auboue.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> Commune de Briey (54) 	<p>DCM du 15 novembre 2010 www.ville-briey.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> Commune de Homécourt (54) 	<p>DCM du 12 avril 2010 www.ville-homecourt.com</p>
<ul style="list-style-type: none"> Commune de Joeuf (54) 	<p>DCM du 9 juillet 2009 www.ville-joeuf.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> Commune de Moutiers (54) 	<p>DCM du 26 février 2010 www.moselle.gouv.fr/(accueil/du/bruit)</p>
<ul style="list-style-type: none"> CA Thionville-P-d-F Pas de Compétences Bruit Cartes de bruit à publier www.agglo-thionville.fr 	<p>DCA du 14 décembre 2010 Manom... = Va délibérer le 3 juillet 2012 Terville... = DCM du 17 juin 2011 Thionville... = DCM du 29 juin 2011 Yutz... = La commune n'a pas délibéré</p>
<ul style="list-style-type: none"> CA du Val de Fensch Cartes de bruit à publier (Hayange 8/10 com.) 	<p>DCA du 5 décembre 2011 www.agglo-valdefensch.fr</p>

1/8 Bilan des Cartes de bruit

(Article R 572-5 du Code de l'Environnement)



- **Bilan des publications des Cartes de bruit**
- **1ère échéance : les cartes sont toutes publiées**
- **2ème échéance : les études des cartes sont à lancer**
voici l'état d'avancement :
 - réseau routier Etat non concédé : terminé, arrêté à faire
 - réseau ferroviaire : fin 2012
 - réseau routier concédé : voir avec SANEF
 - réseau RD/VC : étude lancée, BE CEREG réalise ces cartes

2/1 Plans de Prévention du bruit dans l'Environnement (Article R 572-8 à R 572-10 du Code de l'Environnement)



Le PPBE de l'État : Fer et routes 1ère échéance

Il s'appuie sur les résultats des cartes de bruit et d'études détaillées.

Objectifs :

- Prévenir les effets du bruit,
- Réduire si nécessaire les niveaux de bruit,
- Protéger les zones calmes.

Il s'agit donc de recenser les actions déjà prises ou en cours et définir celles prévues pour les prochaines années.

Enfin l'article L572-6 du code de l'environnement définit également les «zones calmes». Elles constituent une mesure particulière des PPBE.

2/2 PPBE de l'État, son contenu



- **Un rapport de présentation** composé des résultats de la cartographie et une description des infrastructures concernées ;
- **Les objectifs de réduction du bruit** dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites (cartes C) ;
- **Les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit** dans l'environnement arrêtées ou en cours des 10 années et prévues pour les 5 années à venir ;
- **Les financements et les échéances prévus**
- **Les motifs ayant conduit au choix des mesures retenues**
- **Une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées** au bruit
- **Un résumé non technique** du plan.

Le projet de PPBE fait l'objet d'une consultation du public. Le PPBE est ensuite finalisé et arrêté par l'autorité compétente en tenant compte des avis émis pendant la consultation.

2/3 PPBE de l'État, les intervenants



⇒ Les services de l'Etat (DDT, DREAL)

⇒ Les gestionnaires d'infrastructures (RFF, DIR, SANEF)

Recensement à effectuer des actions menées ces dernières années (1998-2008) et envisagées dans les 5 prochaines années (2008-2013) en matière de prévention et réduction des nuisances sonores :

Liste des écrans, isolement de façade, réduction de vitesse significative, voie nouvelle, réduction ou restriction du trafic, aménagements de voirie, actions d'information et de sensibilisation, report du classement voies bruyantes dans le POS/PLU,

Actions propres au ferroviaire (renouvellement voie ballast, matériel roulant, OA....)

ou actions propres à la route (écrans, merlons, chaussées)

2/4 PPBE de l'État, rappel de quelques définitions



- Un **point noir bruit** (PNB) est un bâtiment sensible, dans une zone de bruit critique engendrée par au moins une infrastructure de transport terrestre des réseaux routiers ou ferroviaires nationaux
- Les **niveaux sonores en façade** doivent dépasser ou risquent de dépasser au moins l'une des valeurs limites définies dans la circulaire du 25 mai 2004
- Le **critère d'antériorité** doit correspondre à une date d'autorisation de construire antérieure au 6 octobre 1978. Pour la période post-1978, le bâtiment doit avoir été construit avant la décision administrative de création ou de changements des caractéristiques de l'infrastructure située à proximité pour être considéré comme point noir bruit.
- Pour le **traitement des zones exposées** à un bruit dépassant les valeurs limites le long du réseau routier et ferroviaire national, les objectifs de réduction sont ceux de la politique de résorption des points noirs du bruit. Ils s'appliquent dans le strict respect du principe d'antériorité.
- Par nature les abords des réseaux routiers ou ferroviaires nationaux constituent des secteurs acoustiquement altérés. L'ambition de l'autorité compétente n'est pas la sauvegarde de **zones calmes** mais la réduction des nuisances pour les riverains jusqu'à des niveaux acceptables.

2/5 PPBE fer, linéaire concerné



En complément des cartes de bruit réalisées par le CETE de Strasbourg en 2008, l'étude du Plan de Prévention a porté sur les sections de voie ferrées suivantes :

- Ligne 89000 allant de Arnaville à Montigny les Metz soit 14,2 km
- Ligne 180000 allant de la gare de Metz à la gare de Thionville soit 29,1 km
- 60 000 passages de trains par an pour la première échéance.

Ils concernent les bâtiments d'habitation, d'enseignement et de santé dont les valeurs limites sont dépassées (soit pour le fer 73 dB(A) en Lden et 65 dB(A) en Lnight).

2/6 PPBE fer, secteurs exposés :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT DE LA MOSELLE

Mission bruit

Ligne 180 - Communes	Nb de personnes exposées \uparrow $L_{den} > 73 \text{ dB(A)}$	Nb de personnes exposées de nuit \uparrow $L_n > 65 \text{ dB(A)}$	Nb d'établissements de santé	Nb d'établissements d'enseignement
Thionville	134	144	0	0
Uckange	144	159	0	0
Richemont	63	72	0	0
Mondelange	144	171	0	0
Hagondange	66	69	0	0
Talange	45	66	0	0
Maizières-les-Metz	123	198	0	0
Woippy	21	54	0	0
Metz	612	840	0	1
Ligne 89 - Communes	Nb de personnes exposées \uparrow $L_{den} > 73 \text{ dB(A)}$	Nb de personnes exposées de nuit \uparrow $L_n > 65 \text{ dB(A)}$	Nb d'établissements de santé	Nb d'établissements d'enseignement
Montigny-les-Metz	273	351	0	1
Moulins-les-Metz	15	66	0	0
Ars-sur-Moselle	345	435	0	0
Ancy-sur-Moselle	21	24	0	0
Novéant-sur-Moselle	108	159	0	0

Tableau 2 : décompte des populations et établissements de santé et d'enseignement. \uparrow

2/7 PPBE fer, actions réalisées depuis 1998 :



- La protection des riverains installés en bordure des voies nouvelles
- La protection des riverains qui s'installent en bordure des voies existantes
- Les solutions traditionnelles de réduction du bruit ferroviaire :
 - Actions sur les infrastructures existantes (Rails courts sur traverses bois remplacés par Rails longs soudés sur traverses béton)
 - Remplacement d'ouvrage d'art métalliques devenus vétustes
- Actions sur les projets d'aménagement d'infrastructures existantes et de lignes nouvelles
- Actions sur le matériel roulant
- Les solutions de réduction du bruit ferroviaire innovantes

2/8 PPBE fer, actions envisagées entre 2008 et 2013



DDT DE LA MOSELLE
Mission bruit

- Actions sur le matériel roulant existant par la mise en service de matériel moins bruyant (remplacement à terme de 2015 des trains CORAIL, les motrices BB22500 et les autorails X4750 par des rames Regiolis),
- Actions sur les infrastructures existantes par le renouvellement de la voie

Ligne	Longueur(m)	Voie	Gare Amont	Gare Arrière	Année de réalisation
180000	5903	1	Hagondange	Uckange	2009
180000	5893	2	Hagondange	Uckange	2009
140000	6932	1	Berthelmin	Bénéstroff	2011
70000	Renouvellement appareil de voie		Réding	Réding	2011
89000	23500	1-et-1-bis	Lérouville	Ars-Sur-Moselle	2012
174000	62253	2	Freistroff	Hargarten-Falck	2013
204000	60728	1-et-2	Longuyon	Thionville	2013

- Réalisation d'un écran anti-bruit dans le cadre de l'aménagement de la ZAC quartier de l'Amphithéâtre
- Une étude préliminaire afin d'identifier plus finement les bâtiments concernés par les Points Noirs du Bruit va être menée sur les communes de Metz et Montigny les Metz

2/9 PPBE fer, consultation du public

(R 572-9 Code de l'environnement)



Projet soumis à consultation du public du 20 février 2012 au 20 avril 2012

- dans le bureau de l'utilité publique à la Préfecture de la Moselle
- dans le bureau d'accueil - Mission Bruit à la DDT
- sur le Portail des Services de l'Etat (<http://moselle.gouv.fr>)
- sur le Républicain Lorrain le 1er février 2012

- Le document projet PPBE du réseau ferroviaire « Etat » a été mis à la disposition du public sur support papier avec registre papier pour recueil des observations, à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires

2/10 PPBE fer, synthèse des observations



- **2 avis formulés**
- **5 questions formulées**
- **Question 1** à propos des trains de marchandises, du remplacement des traverses en bois et du constat d'un niveau de bruit élevé sur la commune de Montigny les Metz,
- **Question 2** à propos du Secteur entre Metz-gare et Montigny les Metz,
- **Question 3** à propos de la Multi-exposition au bruit,
- **Question 4** à propos de la Zone Calme,
- **Question 5** à propos de l'Écran antibruit du quartier de l'amphithéâtre.

2/11 PPBE fer, synthèse des réponses 1/2



Réponse 1 *En principe, le remplacement des traverses en bois par des traverses en bétons réduit le bruit de 3dB(A) en moyenne sur des sections «roulantes» ce qui correspond à une réduction du bruit de moitié.*

Une étude préliminaire pour la résorption des PNB va être menée sur les communes de Metz et Montigny les Metz afin d'identifier plus finement les bâtiments Point Noir du Bruit .

Réponse 2 *La cartographie du bruit et le PPBE visés lors de la 1ère échéance pour les voies ferrées de plus de 60 000 trains par an. Ce secteur ne figure donc pas dans le PPBE fer. Il peut par contre être concerné par le PPBE 1ère échéance de l'agglomération de Metz-Métropole où toutes les sources sans seuil de trafic sont cartographiées.*

Réponse 3 *Une zone route Etat/fer a été identifiée dans le chapitre 3 du PPBE relatif aux principaux résultats du diagnostic. En terme de méthodologie, il n'existe à l'heure actuelle aucun consensus sur un indicateur qui permette de prendre en compte la gêne résultante.*

Toutefois, les habitations dont les valeurs limites route et fer sont dépassées peuvent être prises en compte et peuvent être traitées dans le cadre du PPBE agglomération.

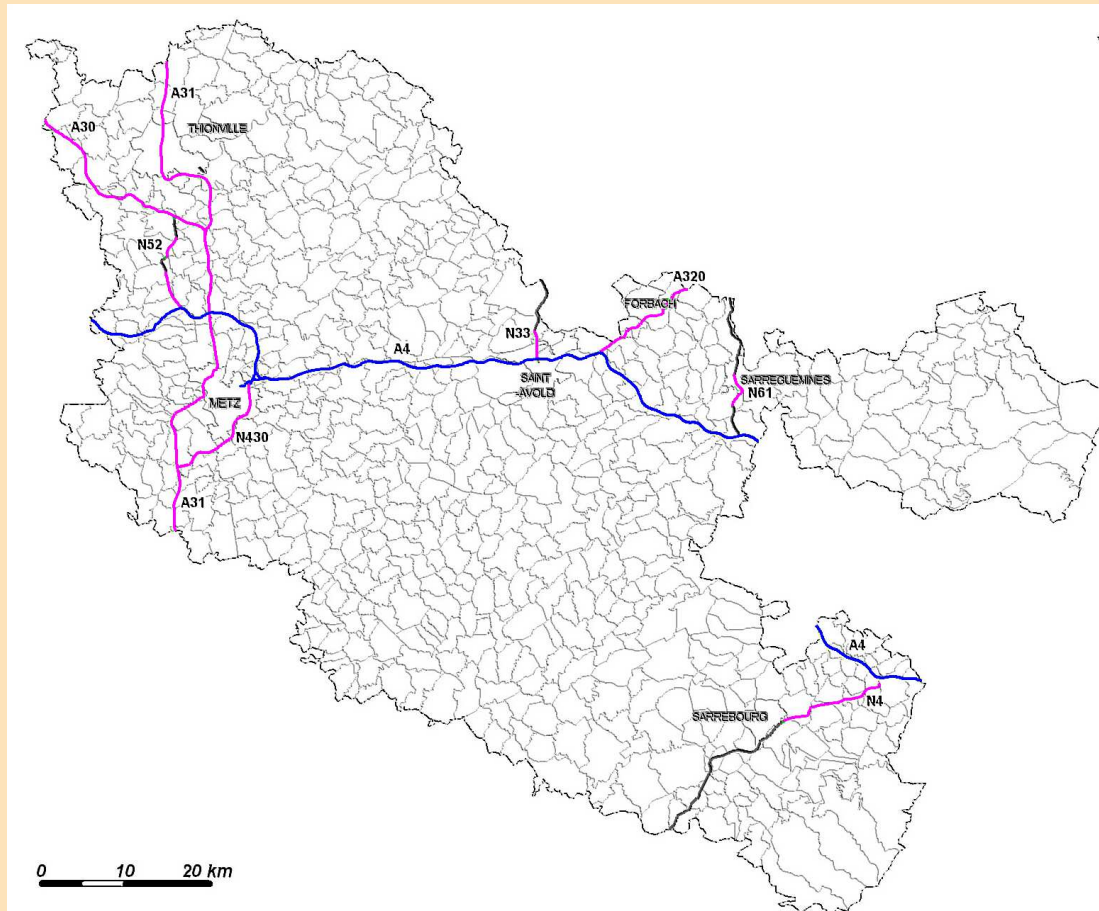
2/12 PPBE fer, synthèse des réponses 2/2



Réponse 4 *Il faut distinguer les «zones calmes urbaines» des «zones calmes naturelles». Comme précisé dans le PPBE, sur des territoires plus «ordinaires», si une autorité compétente sur une agglomération décide de classer des parties de territoires même suffisamment éloignées des grandes infrastructures du réseau national en «zones de calme», il est possible que la sauvegarde de ces zones conduise à des mesures de préservation à mettre à l'actif d'un gestionnaire d'une infrastructure du réseau national et notamment dans le cas présent RFF.*

Réponse 5 *Cet écran a en effet été financé au titre des équipements publics de la zone d'aménagement concerté du Quartier de l'Amphithéâtre portée par Metz-Métropole. Il a tout de même été mentionné car c'est un ouvrage qui réduit l'impact du bruit ferroviaire sur le voisinage au droit d'une ligne concernée par ce PPBE.*

2/13 PPBE routes et autoroutes, linéaire concerné



Réseau routier État cartographié lors de la 1ère échéance
(en rouge réseau DIR Est = 160 km, en bleu réseau SANEF = 113 km).

- Les cartes de bruit ont été établies pour les grandes infrastructures routières dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an pour la première échéance.
- Les voies routières et autoroutières cartographiées se situent principalement :
 - du Nord au Sud entre la frontière luxembourgeoise et la Meurthe-et-Moselle (A30, A31, RN431, RN52),
 - à l'Est du département (A320, RN4, RN61, RN33)
 - et d'Est en Ouest entre Sainte Marie aux Chênes et Danne et Quatre Vents (A4, A314, A315).

2/14 PPBE routes et autoroutes, secteurs exposés

- Les situations de mono-exposition routière :

Voie	Commune de la ZBC	Lden -> valeur limite			Ln -> valeur limite		
		Population	Enseignement	Santé	Population	Enseignement	Santé
A4	Betting - Hombourg-Haut - Sainte-Marie	59	0	0	10	0	0
A30	Havange	6	0	0	3	0	0
	Fameck	90	0	0	30	0	0
	Uckange - Richemont*	390	0	0	130	0	0
A31	Terville - Thionville	330	1	2	100	1	1
	Richemont	12	0	0	12	0	0
	Metz (rue - Dassenoy)**	240	0	0	100	0	0
	Metz (rue des - Alliés)	60	0	0	60	0	0
	Metz (île du - Saulcy)	80	1	0	80	1	0
	Metz (rue du - stade)	132	0	0	132	0	0

2/15 PPBE routes et autoroutes, secteurs exposés:

- Les situations de mono-exposition routière :

Voie	Commune de la ZBC	Lden > valeur limite			Ln > valeur limite		
		Population	Enseignement	Santé	Population	Enseignement	Santé
A320	Forbach	18	0	0	18	0	0
	Morsbach	51	0	0	0	0	0
	Rosbruck	25	0	0	0	0	0
	Freyming-Cocheren	150	0	0	0	0	0
	Total	244	0	0	18	0	0
N4	Hommarting	20	0	0	11	0	0
	Total	20	0	0	11	0	0
N52	Rombas	70	0	0	70	0	0
	Pierrevillers	80	0	0	80	0	0
	Total	150	0	0	150	0	0

- Les situations de multi-exposition route / fer ou route / route :

Réseau routier			Réseau ferroviaire			Remarques
Voie	Carte-type C	Commune ZBC	Ligne	Carte-type C	Commune ZBC	
A31	oui	Metz	180000	oui	Metz	Zone située rue Dassenoy

2/16 PPBE routes et autoroutes, actions réalisées depuis 1998



- **Protection des riverains installés en bordure des voies nouvelles :**
RN61 à Sarreguemines, RN4 à Bébing, VR52 à Vitry, RN431 contournement sud est de Metz, RN33 déviation de Creutzwald
- **Protection des riverains qui s'installent en bordure des voies existantes**
Classement des voies bruyantes du réseau national, départemental et communal
- **Actions menées sur le réseau routier concédé (SANEF) :**
Réalisation d'isolement de façades sur des habitations à Hombourg-Haut et Seingbouse.
- **Actions menées sur le réseau routier non concédé (DIR-Est) :**
Protections acoustiques soit près de 11,5 km d'équipement existent depuis 90 sur A31, A320, RN431, RN4, RN61, VR52 soit
19000 m² d'écrans estimés à 350 €/m² (6,6 M€ environ)
4500 m de merlons estimés à 90 €/m (400 K€ environ)

2/17 PPBE routes et autoroutes, actions envisagées entre 2008 et 2013:



- **Travaux d'enrobés et de joints de chaussées**

Environ 40 km de couche de roulement ont été renouvelés entre 2009 et 2011 sur A31, VR52, A320,

- **Réductions de la limitation de vitesse**

Réduction à 110 km/h sur A31 de Fey à Nancy et sur Thionville-Luxembourg

- **Mesures de réduction du trafic**

Études de trafic réalisées pour permettre d'évaluer les perturbations du trafic

- **Actions d'aménagement et de résorption sur le réseau concédé**

Sur Argancy, Hombourg-Haut, Betting les Saint-Avold, Sainte Marie aux Chênes

- **Actions d'aménagement et de résorption sur le réseau non concédé**

Sur Hambach, Rombas-Marange-Silvange-Pierrevillers, Vitry sur Orne, Uckange, Héming, Rosbruck-Cocheren-Forbach-Spicheren au prochain PDMI

2/18 PPBE routes et autoroutes, consultation du public



- Projet soumis à consultation du public du 2 avril 2012 au 1er juin 2012
 - dans le bureau de l'utilité publique à la Préfecture de la Moselle
 - dans le bureau d'accueil - Mission Bruit à la DDT
 - sur le Portail des Services de l'Etat (<http://moselle.gouv.fr>)
 - sur le Républicain Lorrain le 7 mars 2012

Le document projet PPBE routes et autoroutes « Etat » a été mis à la disposition du public sur support papier avec registre papier pour recueil des observations, à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires

- aucun avis formulés dans les registres
- aucun avis envoyé par correspondance

2/19 PPBE, suites à donner



- **Le PPBE fer et le PPBE routes et autoroutes**
- Le document final accompagné d'une note exposant les résultats de la consultation et les suites qui lui auront été données, constituera le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- PPBE sera arrêté par le Préfet
- PPBE sera publié sur le Portail des Services de l'Etat en Moselle
- Remonté à la Commission européenne

2/20 PPBE du Réseau routier Départemental



➤ 1ère échéance

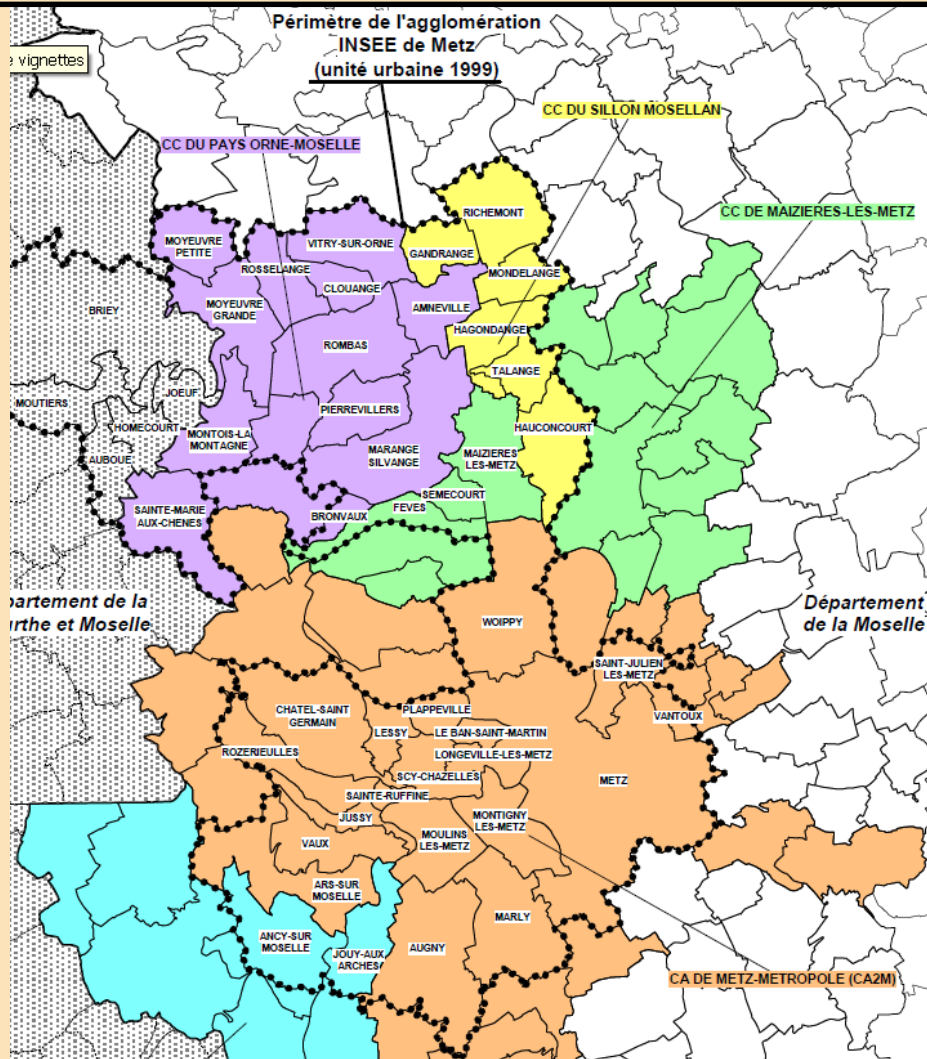
Les Cartes de Bruit du réseau départemental :

- ⇒ Réalisées par l'Etat sur 67 km
- ⇒ Arrêté Préfectoral du 23 septembre 2009
- ⇒ Publiées sur Site Internet des services de l'Etat www.moselle.gouv.fr

Le PPBE du Réseau Départemental :

- ⇒ Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été désigné pour les 2 phases (> et < 6M v/ans): Soldata Acoustic (Villeurbane),
- ⇒ Prestataire désigné en juin : CETE de l'EST (LRPC de Strasbourg)
- ⇒ Délai de notification : 2 mois + délai de réalisation de l'étude PPBE (1ère phase > 6M V/an) 10 mois (y compris mise à disposition / public),
- ⇒ Objectif : PPBE prêt fin juin 2013.

3/1 – Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz



➤ 1ère échéance

Cartes de Bruit = juin 2007
PPBE = juillet 2008

Agglomération de METZ (47 communes INSEE)

CA Metz Métropole = 40/19
CC Maizières les M = 14/3
CC Sillon Mosellan = 6/6
CC Orne Moselle = 13/12
CC Val de Moselle = 10/2
Meurthe & Moselle = 5/5

3/2 L'avancement des travaux de la CA de Metz Métropole(19 com. sur 40)



➤ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

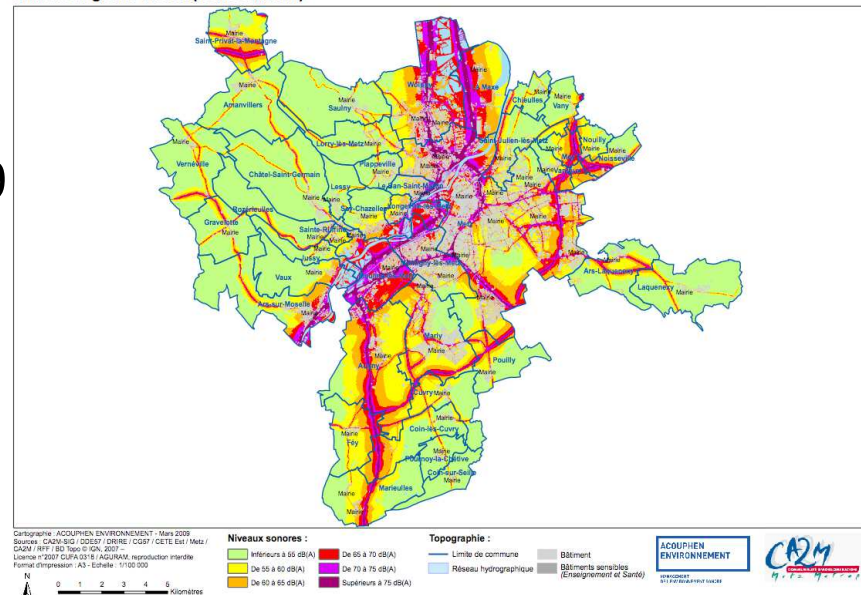
- ⇒ Réalisées sur l'ensemble des 40 communes de la CA
- ⇒ Délibération de la CA le 25 mai 2009
- ⇒ Publiées sur son site internet
- ⇒ www.metzmetropole.fr

Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Bureau d'études SolData Acoustic
- ⇒ Etude en cours
- ⇒ Première version du PPBE est attendue au cours de l'été
- ⇒ Objectif : PPBE approuvé fin 2012

Cartographie du bruit global : Situation 2004 - 2007 - Carte de type A
Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit)

Communauté d'Agglomération
de Metz Métropole



Compétence Bruit de la CA = OUI
Mme Perrin CA MM

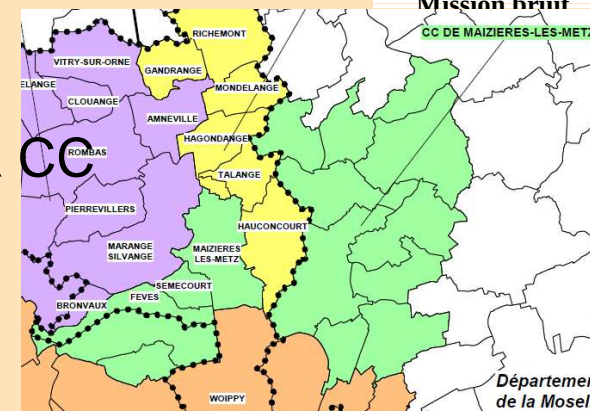
3/3 L'avancement des travaux de la Cté de communes de Maizières les Metz (3 com sur 14)



DDT DE LA MOSELLE

Mission bruit

CC DE MAIZIÈRES-LES-METZ



Département
de la Moselle

➤ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur l'ensemble des 14 communes de la CC
- ⇒ Délibération de la CC le 21 octobre 2010
- ⇒ Publiées sur son site internet
- ⇒ www.ccmaizieres.com

Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Bureau d'études SOLDATA Acoustic
- ⇒ Consultations publique terminée fin avril 2012
- ⇒ Objectif : PPBE approuvé fin 2012

Antilly
Argancy
Ay-sur-Moselle
Chailly-lès-Ennery
Charly-Oradour
Ennery
Fèves
Flévy
Maizières-lès-Metz
Malroy
Norroy-le-Veneur
Plesnois
Semécourt
Trémery

Compétence Bruit de la CC = NON
M Grosnickel CC Maizières

3/4 L'avancement des travaux de la Cté de Com Sillon Mosellan (Hagondange) (6 com. sur 6)



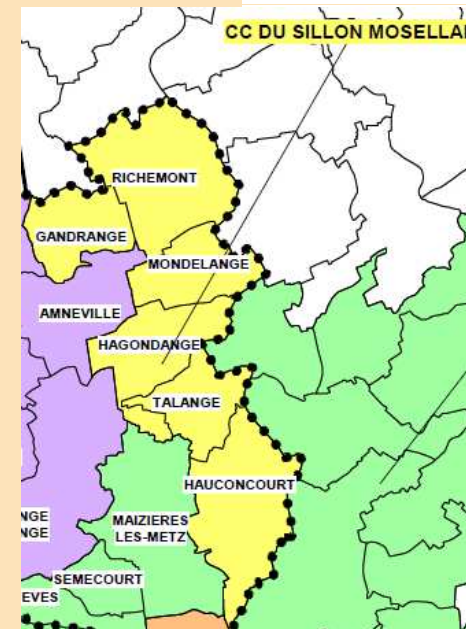
➤ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur l'ensemble des 6 communes de la CC
- ⇒ Délibération de la CC le 16 juin 2011
- ⇒ Publiées sur son site internet
- ⇒ www.sillon-mosellan.fr

Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Bureau d'études ORFEA
- ⇒ Objectif : PPBE approuvé fin 2012



Gandrange
Hagondange
Hauconcourt
Mondelange
Richemont
Talange

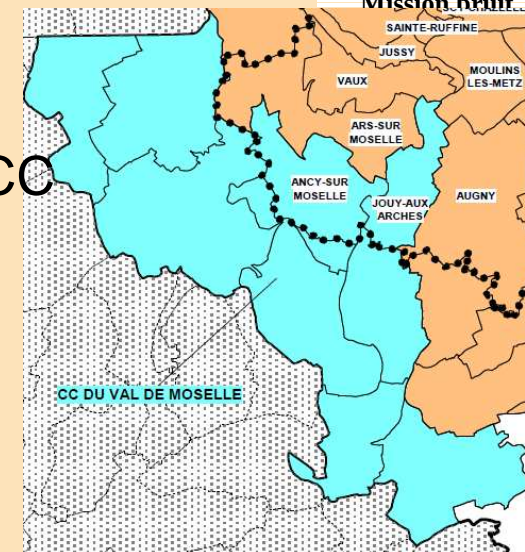
Compétence Bruit de la CC = OUI
M Fritzsche CCSSM

3/5 L'avancement des travaux de la Cté de communes Val de Moselle (Ancy/Moselle) (2 sur 10)



DDT DE LA MOSELLE

Mission bruit



➤ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur l'ensemble des 10 communes de la CC
- ⇒ Délibération de la CC le 26 avril 2011
- ⇒ Publiées sur son site internet
- ⇒ www.val-de-moselle.com

Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Recherche d'un Bureau d'études
- ⇒ Objectif : PPBE approuvé début 2013

Ancy-sur-Moselle
Arry
Corny-sur-Moselle
Dornot
Gorze
Jouy-aux-Arches
Lorry-Mardigny
Novéant-sur-Moselle
Rezonville
Vionville

Compétence Bruit de la CC = OUI
M PARADÉIS 1er adjoint à Jouy

3/6 L'avancement des travaux de la Cté de Com Pays Orne Moselle (Rombas) (12 com. sur 13)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT DE LA MOSELLE

Mission bruit

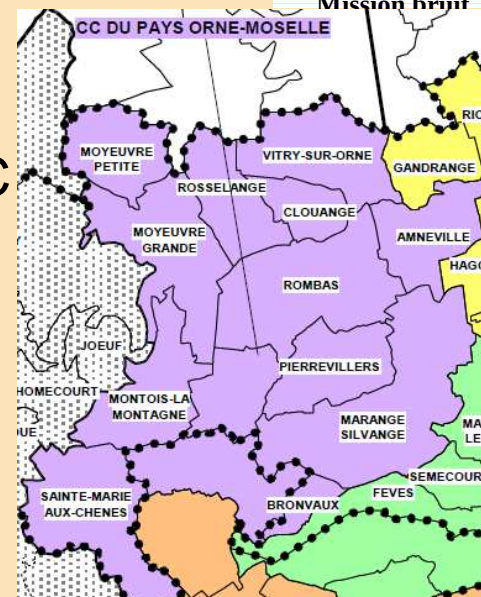
➤ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur l'ensemble des 13 communes de la CC
- ⇒ Délibération de la CC le 13 décembre 2010
- ⇒ Publiées sur son site internet
- ⇒ www.cc-pays-orne-moselle.fr

Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Bureau d'études CPS Acoustic
- ⇒ En cours d'étude
- ⇒ Objectif : PPBE approuvé fin 2012



Annéville
Bronvaux
Clouange
Marange-Silvange
Montois-la-Montagne
Moyeuve-Grande
Moyeuve-Petite
Pierrevillers
Rombas
Roncourt
Rosselange
Sainte-Marie-aux-Chênes
Vitry-sur-Orne

Compétence Bruit de la CC = OUI
Mme Clément CC POM

3/7 L'avancement des travaux des 5 Communes de Meurthe et Moselle



➤ 1ère échéance

- Auboué :

Délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2009

Cartes de bruit publiées le 12 novembre 2009 sur le site www.auboue.fr

Plan de Prévention du Bruit : en cours d'étude

- Briey :

Délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2010

Cartes de bruit publiées le 15 novembre 2010 sur le site www.ville-briey.fr

Plan de Prévention du Bruit : en cours d'étude

- Homécourt :

Délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2010

Cartes de bruit publiées le 12 avril 2010 sur le site www.ville-homecourt.com

Plan de Prévention du Bruit : en cours d'étude

- Joeuf :

Délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2009

Cartes de bruit publiées le 9 juillet 2009 sur le site www.ville-joeuf.fr

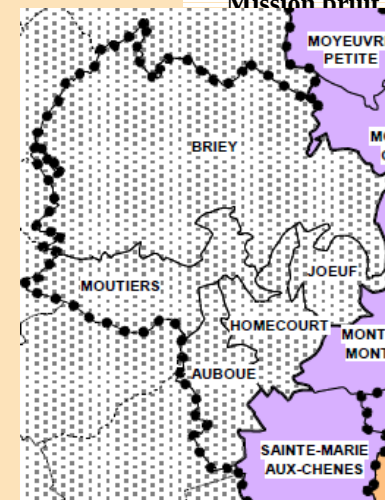
Plan de Prévention du Bruit : en cours d'étude

- Moutiers :

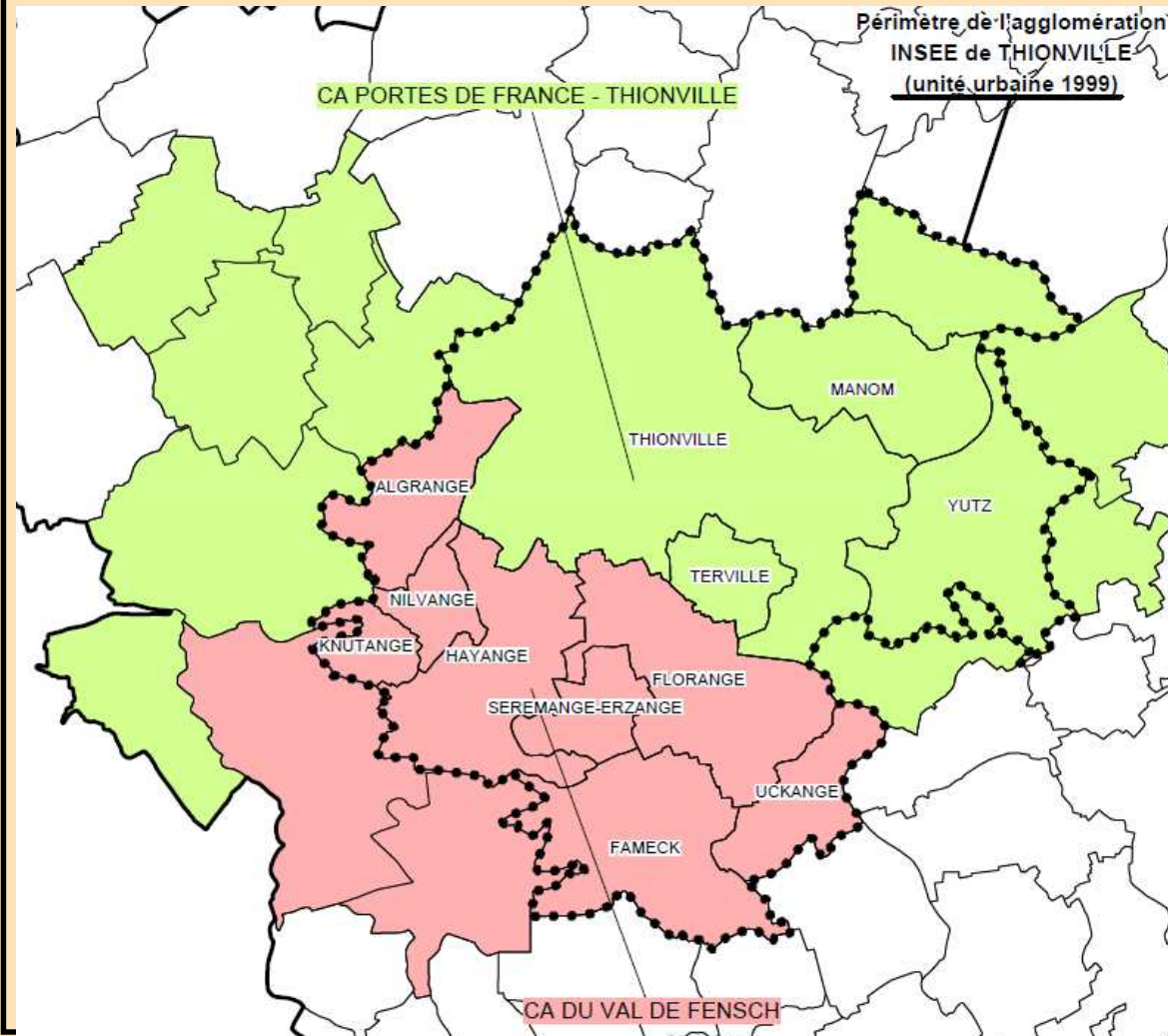
Délibération du Conseil Municipal du 26 février 2010

Cartes de bruit publiées sur le site. [www.moselle.gouv.fr/\(accueil du bruit\)](http://www.moselle.gouv.fr/(accueil%20du%20bruit))

Plan de Prévention du Bruit : en cours d'étude



4/1 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville



➤ 1ère échéance

Cartes de Bruit = juin 2012
PPBE = juillet 2013

Agglomération de
Thionville
(12 communes INSEE)

CA Portes de France
= 4 communes
CA Val de Fensch
= 8 communes

4/2 L'avancement des travaux de la CA Portes de France-Thionville (4 sur 13)

➤ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur les 4 communes de la CA
- ⇒ Délibération de la CA le 14 décembre 2010
- ⇒ Manom = Va délibérer le 3 juillet 2012
- ⇒ Terville = DCM du 17 juin 2011
- ⇒ Thionville = DCM du 29 juin 2011
- ⇒ Yutz = La commune n'a pas délibéré

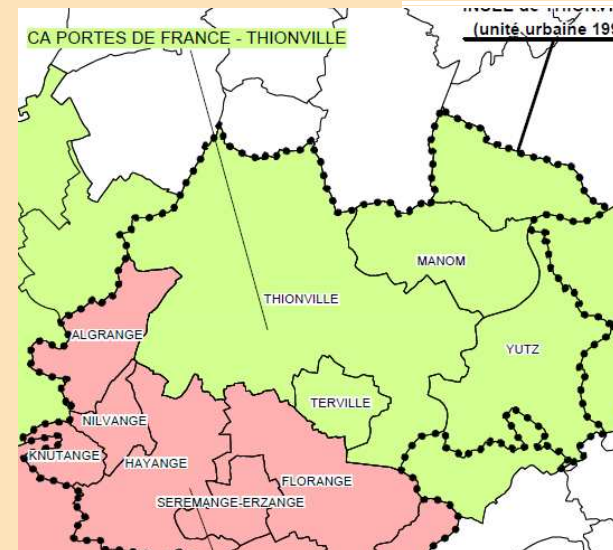
Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Manom = Étude à lancer
- ⇒ Terville = Recherche d'un BE
- ⇒ Thionville = BE sera retenu fin juin 2012
- ⇒ Yutz = Étude à lancer

⇒ Objectif : PPBE à approuver pour 2013



DDT DE LA MOSELLE
Mission bruit
(unité urbaine 1999)



Manom
Terville
Thionville
Yutz

Compétence Bruit de la CA = NON
M Boguet (vice président)

4/3 L'avancement des travaux de la CA Val de Fensch (Hayange) (8 sur 10)



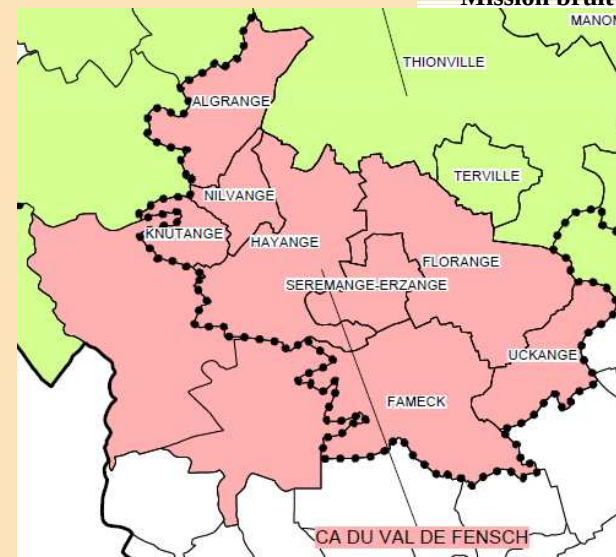
➤ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

- ⇒ Réalisées sur les 8 communes de la CA
- ⇒ Délibération de la CA en 5 décembre 2011
- ⇒ Publiées sur son site internet
www.agglo-valdefensch.fr

Le Plan de Prévention du Bruit :

- ⇒ Bureau d'études sera retenu mi-2012
- ⇒ Objectif : PPBE approuvé pour mi-2013



Algrange
Fameck
Florange
Hayange
Knutange
Nilvange
Serémange-Erzange
Uckange

Compétence Bruit de la CA = OUI
M Fall CA Val de Fensch

⇒ Prochaine réunion et adresses utiles

- ◆ Prochaine réunion du Comité de Pilotage:

⇒ Date proposée : [mi 2013](#)

- ◆ Contact Direction Mission Bruit de la Départementale des Territoires

⇒ ddt-otp@moselle.gouv.fr

- ◆ Le Site Internet des services de l'Etat en Moselle :

<http://www.moselle.gouv.fr> (*Thèmes-Territoires-Observatoire et Prospectives-Observatoire du Bruit*)